



Crédits supplémentaires pour 2021

(2^e série)

Préavis N° 2021 / 50

Lausanne, le 28 octobre 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2021, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Revenus de fonctionnement</i>	<i>Impact net</i>
	CHF	CHF	CHF
A. Budget de fonctionnement			
Total des crédits supplémentaires	<u>6'078'200.00</u>	<u>-2'007'200.00</u>	<u>4'071'000.00</u>
(détail en page 2 du préavis)			
		<i>Recettes</i>	
B. Autorisations d'achats			
Total des crédits supplémentaires	<u>1'087'000.00</u>	<u>-1'026'400.00</u>	<u>60'600.00</u>
(détail en page 28 du préavis)			
		<i>Recettes d'investissement</i>	
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif			
Total des crédits complémentaires	<u>30'000.00</u>	<u>0.00</u>	<u>30'000.00</u>
(détail en page 30 du préavis)			

2. Détail des demandes

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS							TOTAL PAR NATURE
		Culture et développement urbain	Sécurité et économie	Sports et cohésion sociale	Logement, environnement et architecture	Enfance, jeunesse et quartiers	Finances et mobilité	Services industriels	
NATURE	301 Traitements		-78'800		53'000	1'046'900	224'900		1'246'000
	303 Cotisations aux assurances sociales		-9'000		4'800	97'700	17'800		111'300
	304 Cotisations à la caisse de pensions		-9'100		9'200	9'300	10'500		19'900
	305 Assurance-accidents					2'800			2'800
	309 Autres charges de personnel		-14'500			2'500	14'500		2'500
	310 Imprimés et fournitures de bureau	-15'000	3'000			200			-11'800
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	15'000	1'200		79'400	17'400		615'000	728'000
	312 Eau, énergie et chauffage					3'000			3'000
	313 Marchandises		-75'000			110'600			35'600
	314 Entretien des biens immobiliers		412'200	154'600					566'800
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		32'300	72'400	-16'000	0		135'000	223'700
	316 Loyers et redevances d'utilisation				-16'000	73'000			57'000
	317 Déplacements, débours, dédommagements				-8'000	4'300			-3'700
	318 Autres prestations de tiers	875'500	151'700	36'800	182'500	-94'600			1'151'900
	319 Impôts, taxes et frais divers	-205'000	4'000'000	19'600	1'100			-24'900	3'790'800
	365 Subventions à des institutions		-1'375'100	-90'500	100'000		850'000		-515'600
	366 Aides individuelles	-1'000'000		-30'000					-1'030'000
	380 Attributions aux réserves		-300'000						-300'000
	Total des charges	-329'500	2'738'900	162'900	390'000	1'273'100	1'117'700	725'100	6'078'200
	434 Redevances et prestations facturées		-90'000		-100'000			-615'000	-805'000
	436 Dédommagements de tiers		-51'700	-9'300		-364'400	-40'100		-465'500
	438 Prestations facturées aux crédits d'investissement				-67'000				-67'000
	439 Autres recettes	-198'900	-2'500		-175'500				-376'900
	450 Participation de la Confédération aux charges		-44'700						-44'700
	451 Participation du Canton aux charges			-56'400		-56'700			-113'100
	480 Prélèvements sur les réserves							-135'000	-135'000
	Total des revenus	-198'900	-188'900	-65'700	-342'500	-421'100	-40'100	-750'000	-2'007'200
	TOTAL PAR DIRECTION	-528'400	2'550'000	97'200	47'500	852'000	1'077'600	-24'900	4'071'000
Page du préavis		3	6	12	16	21	25	27	

1. CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES				TOTAL PAR NATURE	
		1000 Conseil communal	1103 Secrétariat municipal	1110 Secrétariat général	1920 Bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne		
NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau				-15'000	-15'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations				15'000	15'000
	318	Autres prestations de tiers	446'700	419'800		9'000	875'500
	319	Impôts, taxes et frais divers		-205'000			-205'000
	366	Aides individuelles			-1'000'000		-1'000'000
	Total des charges		446'700	214'800	-1'000'000	9'000	-329'500
	439	Autres recettes		-189'900		-9'000	-198'900
	Total des revenus		0	-189'900	0	-9'000	-198'900
TOTAL CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN		446'700	24'900	-1'000'000	0	-528'400	
Page du préavis		3	4	5	5		

100 Autorités

1000 Conseil communal

Organisation des séances du Conseil communal à Beaulieu

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1000.318	Autres prestations de tiers	CHF	71'900.-	CHF 0.-	CHF 411'600.-

Suite à la crise sanitaire COVID-19, il n'a pas été possible d'organiser les séances du Conseil communal du 1^{er} semestre à l'Hôtel de Ville. Aucune demande de crédit supplémentaire n'a été faite car le Secrétariat du Conseil communal était dans l'attente de l'évolution des contraintes sanitaires. A la date de la présente demande, une demande de perspective a été adressée au Canton lequel a répondu que le Conseil communal ne pourrait pas reprendre ses travaux à l'Hôtel de Ville. Afin de couvrir les coûts supplémentaires liés à l'organisation des séances à Beaulieu, un crédit supplémentaire de CHF 411'600.- est demandé. Il se décompose de la manière suivante : location de la halle 35 de Beaulieu (CHF 223'300.-), location de matériel de sonorisation et de vote (CHF 181'500.-) et diffusion sur canal Info Boisy TV (CHF 6'800.-). Dans ce cas de force majeure, il n'est pas proposé de compensation.

Sous-titrage des séances du Conseil communal

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1000.318	Autres prestations de tiers	CHF	71'900.-	CHF 0.-	CHF 35'100.-

Pour des raisons d'accessibilité universelle, une offre a été demandée à un prestataire afin de mettre en place un sous-titrage des séances du Conseil communal pour les neuf prochaines séances jusqu'à fin 2021. Le coût de cette prestation s'élève à CHF 35'100.-.

110 Secrétariat municipal**1103 Secrétariat municipal**Contrat de fourniture de service avec la société LFO S.A.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1103.318	Autres prestations de tiers	CHF	1'884'650.-	CHF 0.-	CHF 24'900.-

Un nouveau contrat de fourniture de service « carrier ethernet » (prestation de connectivité en fibre optique) a été signé pour une durée de cinq ans entre le Secrétariat municipal et la Société LFO S.A.. La couverture des débats du Conseil communal justifie l'engagement d'un nouveau prestataire pour l'amélioration de la qualité de transmission des séances officielles. Pour l'année 2021 un crédit supplémentaire est nécessaire, le montant sollicité étant compensé par une non dépense réalisée au Service commercial des Service industriels (SIL) dans le domaine du multimédia. Dès 2022, ces montants seront intégrés au budget de fonctionnement dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire.

Voir aussi sous 7240 « Commercial ».

Etudes et diagnostics nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre rapide du Plan climat

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1103.318	Autres prestations de tiers	CHF	1'884'650.-	CHF 0.-	CHF 189'900.-
1103.439	Autres recettes	CHF	-24'000.-	CHF 0.-	CHF -189'900.-

- Un mandat d'accompagnement scientifique a été attribué au CID (UNIL) en 2020 pour la réalisation de travaux sur les années 2020 et 2021. La première tranche du mandat a été versée fin 2020 et le crédit demandé ici (CHF 53'900) sert au versement de la 2^e tranche du mandat.
- Un mandat d'audit énergétique et de monitoring doit être attribué afin de développer une connaissance fine d'une partie du patrimoine administratif de la Ville, nécessaire à l'établissement d'une stratégie d'assainissement du patrimoine immobilier de la Ville. Ce mandat n'a pas pu être réalisé en 2020 en raison des délais extrêmement courts imposés pour l'élaboration du Plan climat. Il n'a pas non plus pu être réalisé plus tôt en 2021, en raison du changement de législature et de rattachement de l'Unité climat et de diverses analyses préalables qui ont dû être effectuées. Un mandat pour CHF 136'000.- sera donné en octobre de cette année pour des travaux d'audits et de numérisation de données relatives à l'état d'une partie du patrimoine financier qui devront être effectués durant le dernier trimestre 2021.

Ces deux éléments sont entièrement financés par le Fonds du développement durable.

Conseil juridique – Honoraires, études, expertises

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1103.318	Autres prestations de tiers	CHF	1'884'650.-	CHF 0.-	CHF 80'000.-
1103.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	1'988'750.-	CHF -10'000.-	CHF -80'000.-

Des recours accrus de plusieurs services de la Ville auprès de mandataires externes ont dû être réalisés en raison d'une augmentation imprévue de procédures en matière de droit des constructions, mais aussi pour des cas où la Commune doit se défendre comme constructrices dans des projets immobiliers. Ces éléments génèrent un dépassement de CHF 80'000.- sur la rubrique 1103.318.

Affranchissements, rattrapage sur 1,5 an de facturation de la poste

1103.318	Autres prestations de tiers	CHF	1'884'650.-	CHF 0.-	CHF 125'000.-
1103.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	1'988'750.-	CHF -10'000.-	CHF -125'000.-

La Poste n'avait plus facturé les envois de votations pour les Suisses (Lausannois) résidant à l'étranger du Canton de Vaud, depuis janvier 2020. Elle a ainsi rectifié cet oubli ce printemps et le rattrapage concernait notamment toutes les votations de 2020 et les élections communales 2021. Le coût s'est naturellement répercuté de manière imprévue sur les comptes 2021.

1110 Secrétariat général

Constitution du Fonds communal de la Ville de Lausanne pour le soutien des acteurs économiques victimes de la crise économique induite par le Coronavirus

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1110.366	Aides individuelles	CHF	4'135'000.-	CHF	0.-
				CHF	-1'000'000.-

Voir détail sous 2200 « Commerce, manifestations, séjour ».

1920 Bibliothèques et Archives de la Ville de Lausanne

Réaménagement de l'accueil et la salle de consultation des archives de la Ville de Lausanne

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1920.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	220'400.-	CHF	0.-
				CHF	-15'000.-
1920.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	36'800.-	CHF	0.-
				CHF	15'000.-

Dans le cadre du réaménagement de l'accueil et la salle de consultation des archives, il est nécessaire d'acheter pour CHF 22'000.- de mobilier afin de concrétiser ce projet. Le mobilier actuel est vétuste et très lourd à déplacer. En effet, il est important pour le Service bibliothèques et archives de la Ville (BAVL) de donner un coup de jeune à cet espace afin de pouvoir utiliser cette salle non seulement en faveur du public (consultations individuelles et actions de médiation) mais également dans le but d'organiser des séances de travail internes pour la totalité du service BAVL. Les meubles extrêmement lourds ne permettaient plus de répondre à ce critère de salle multifonction facilement aménageable et adaptable.

Partenariat entre le Service bibliothèques et archives de la Ville (BAVL) et la Télé

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1920.318	Autres prestations de tiers	CHF	172'000.-	CHF	0.-
				CHF	9'000.-
1920.439	Autres recettes	CHF	-185'000.-	CHF	0.-
				CHF	-9'000.-

Dans le cadre d'un partenariat formalisé entre la Télé et le BAVL, pour la promotion sur le canal de La Télé des portraits filmés des auteurs et auteures sélectionnés pour le prix des lecteurs, un montant sera facturé au BAVL. En échange d'un volume publicitaire mis à disposition par « la télé », le BAVL lui a octroyé les avantages rédactionnels destinés aux partenaires médias. Selon le principe de la comptabilisation au brut, les partenaires saisissent chacun dans leurs comptes le total des prestations fournies mutuellement et définies, soit dans le cas décrit ci-dessus, un montant de CHF 9'000.- en charge sous rubrique 1920.318 et en recette sous rubrique 1920.439. A noter que ce partenariat est renégocié chaque année, de ce fait il ne peut être intégré de manière pérenne au budget courant.

2. SECURITE ET ECONOMIE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES							TOTAL PAR NATURE
		2000	2200	2201	2300	2410	2504	2910	
		Secrétariat général	Commerce, manifestations, séjour	Inhumations et incinérations	Service du contrôle des habitants	Corps de police	Protection et sauvetage	Eau potable	
NATURE	301 Traitements	47'000	-24'400		59'000	-148'200	-12'200		-78'800
	303 Cotisations aux assurances sociales	4'300	-2'400		4'500	-14'200	-1'200		-9'000
	304 Cotisations à la caisse de pensions	400			1'000	-10'500			-9'100
	309 Autres charges de personnel		-5'700			-6'800	-2'000		-14'500
	310 Imprimés et fournitures de bureau						3'000		3'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations						1'200		1'200
	313 Marchandises						-75'000		-75'000
	314 Entretien des biens immobiliers						112'200	300'000	412'200
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations			8'500			23'800		32'300
	318 Autres prestations de tiers			28'000	51'700		72'000		151'700
	319 Impôts, taxes et frais divers		4'000'000						4'000'000
	365 Subventions à des institutions		-1'375'100						-1'375'100
	380 Attributions aux réserves							-300'000	-300'000
	Total des charges	51'700	2'592'400	36'500	116'200	-179'700	121'800	0	2'738'900
	434 Redevances et prestations facturées						-90'000		-90'000
	436 Dédommagements de tiers	-51'700							-51'700
	439 Autres recettes						-2'500		-2'500
	450 Participation de la Confédération aux charges						-44'700		-44'700
	Total des revenus	-51'700	0	0	0	0	-137'200	0	-188'900
TOTAL SECURITE ET ECONOMIE		0	2'592'400	36'500	116'200	-179'700	-15'400	0	2'550'000
Page du préavis		6	8	8	9	9	9	11	

200 Secrétariat général

2000 Secrétariat général

Prolongation du renforcement du Contrôle des habitants (CH) en raison de la situation sanitaire COVID-19

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2000.301	Traitements	CHF 2'842'600.-	CHF 31'200.-	CHF 47'000.-
2000.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 265'000.-	CHF 3'000.-	CHF 4'300.-
2000.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 382'000.-	CHF 1'600.-	CHF 400.-
2000.436	Dédommagement de tiers	CHF -500.-	CHF -43'100.-	CHF -51'700.-

Les mesures sanitaires imposées par les autorités fédérales et cantonales en lien avec la COVID-19 ont contraint le Service du contrôle des habitants (CH) à réorganiser toute son activité, tant aux guichets qu'en back-office. Désormais, depuis le 25 novembre 2020, le CH reçoit uniquement sur rendez-

vous. Toutefois, cette mesure n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît dès lors qu'une partie de la population continue de se présenter spontanément et sans rendez-vous à l'accueil du bâtiment. Afin de gérer les différents flux (avec et sans rendez-vous) tout en garantissant les mesures de distanciation, un accueil adéquat du bâtiment de Port-Franc 18 a dû être conçu puis mis en œuvre rapidement. Outre la clientèle du CH, les agents d'accueil doivent également orienter l'ensemble des visiteurs des services localisés à Port-Franc 18. En raison de la COVID-19, le concept d'accueil a fait l'objet d'une collaboration avec l'EM-DIAM et l'ingénieur-sécurité de la Ville. Dès lors que les contraintes sanitaires ont été maintenues jusqu'à ce jour, il n'a pas été possible d'évaluer les mesures prises en dehors du contexte de la pandémie. Toutefois, ces premiers mois de 2021 ont néanmoins permis de constater que l'accueil du bâtiment peut être assumé par deux auxiliaires au lieu de trois actuellement, avec la présence d'un agent d'accueil de sécurité (AAS) relevant du Secrétariat général SE (SGSE). En conséquence, les mesures nécessaires pour le reste de l'année 2021 sont les suivantes, à savoir :

1. Prolongation de deux auxiliaires dévolus à l'accueil qui ont pour mission de recevoir les usager·ère·s du CH, de prendre en charge les appels téléphoniques des personnes souhaitant obtenir un rendez-vous, au moyen d'une nouvelle ligne téléphonique dédiée et réaliser diverses tâches génériques (traitement des cartes de séjour, des demandes de renseignements en lien avec l'assurance-maladie, etc.) permettant d'alléger les secteurs du CH en difficultés (rubriques 2300). Les procédures mises en place dans le cadre de la COVID-19 sont, par ailleurs, plus gourmandes en termes de ressources, y compris le fonctionnement en télétravail. En cas de vacances et autres absences, l'accueil du bâtiment sera néanmoins assuré au travers de l'effectif usuel du CH.

2. Considérant que les contrats actuels des auxiliaires de renfort se terminent au 15 juin 2021 pour une collaboratrice et au 30 juin 2021 pour les trois autres auxiliaires de renfort, ces derniers ne seront pas reconduits. Toutefois et pour trois d'entre eux, ils seront réengagés à compter du 1^{er} août 2021 pour une durée de quatre mois, afin de faire face à l'augmentation de la charge résultant, entre autres, de la rentrée académique. Dès lors que ces trois auxiliaires sont déjà formés et totalement opérationnels, cela permettra de ne pas recourir au 4^e auxiliaire. Les prolongations envisagées ne nécessitent pas l'octroi d'un crédit supplémentaire de 2^e série, dès lors que le montant nécessaire figure au budget ordinaire.

3. Outre les auxiliaires mis à disposition par le CH pour l'accueil de ses usagers, le poste d'agent d'accueil et de sécurité (AAS), collaborateur du SGSE, disposant de la formation adéquate pour désamorcer les conflits, a révélé toute son utilité dans le contexte actuel, raison pour laquelle, la prolongation de cette mesure jusqu'à fin décembre 2021 est nécessaire. Afin d'en assurer le financement, le CH prendra en charge, jusqu'à concurrence de CHF 51'700.- (rubrique 2300.318) les frais que cela occasionnera jusqu'au 31 décembre prochain. Outre le fait que les AAS qui émargent au budget du SGSE fonctionnent en tournus, sont formés et rompus à la gestion d'une clientèle exigeante et hétérogène, cette solution a d'ores et déjà démontré toute son utilité et apparaît plus opportune en termes d'image pour la Ville.

A noter que le dispositif mis en place est essentiel pour maintenir la bonne marche du service en offrant, à la population lausannoise, les prestations attendues, et en fournissant les données nécessaires aux partenaires communaux, cantonaux et fédéraux pour leurs bases de données respectives (registre civique, registre fiscal, registre cantonal des personnes, système informatique centralisé de la migration (Symic), etc.). La fourniture de ces prestations peut ainsi se faire dans le respect des normes sanitaires contraignantes, tout en préservant autant que faire se peut la santé des collaborateur·rice·s du service.

Si le CH a pu organiser l'accueil de ses administré·e·s de manière optimale et en réduisant significativement la fréquentation de ses guichets, c'est notamment dû au fait que le Canton, par l'intermédiaire du Service cantonal de la population (SPOP) a octroyé des dérogations quant aux exigences de la présence personnelle des usager·ère·s lors de certaines annonces ; elles sont, pour l'heure, renouvelables de six mois en six mois. Le CH cherche à obtenir la garantie que ces dérogations soient pérennisées ou, pour le moins, dispose d'un engagement du SPOP pour que cela soit le cas dès 2022. Cela permettra alors une planification à plus long terme et favorisera la mise en place d'un dispositif pérenne, en adéquation avec la réalité du terrain.

Enfin et dès lors que tous les postes du CH sont occupés, le budget 2021 du service ne permet pas de prendre en charge tout ou partie des besoins énoncés dans la présente demande.

Voir aussi sous 2300 « Service du contrôle de habitants ».

220 Service de l'économie**2200 Commerce, manifestations, séjour**

Transfert de neuf apprenti·e·s et leur formatrice de la Direction de la sécurité et de l'économie vers la Direction des finances et de la mobilité à fin 2020

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2200.301	Traitements	CHF	3'788'100.-	CHF 0.-	CHF -24'400.-
2200.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	353'100.-	CHF 0.-	CHF -2'400.-
2200.309	Autres charges du personnel	CHF	12'100.-	CHF 0.-	CHF -5'700.-

Voir détail sous rubrique 6910 « Service du personnel ».

Constitution du Fonds communal de la Ville de Lausanne pour le soutien des acteurs économiques victimes de la crise économique induite par le coronavirus

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2200.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	15'000.-	CHF 0.-	CHF 4'000'000.-
2200.365	Subventions à des institutions	CHF	3'625'500.-	CHF 0.-	CHF -3'000'000.-

Le présent crédit supplémentaire doit permettre la constitution d'un fonds communal destiné au soutien des acteurs économiques directement pénalisés par la crise de la COVID-19. Ce fonds est doté d'un montant de CHF 4 millions entièrement compensé par CHF 3'000'000.- octroyés par le Conseil communal dans le cadre du budget 2021 à la Direction de la sécurité et de l'économie au titre de soutien à l'économie et par CHF 1'000'000.- prélevés sur le solde disponible des montants prévus pour l'opération de soutien aux commerces Enjoy Lausanne (RP2020/35 -CD).

Voir aussi sous 1110 « Secrétariat général ».

COVID-19 – Mesures de soutien économique en matière de taxes et émoluments 2021

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2200.365	Subventions à des institutions	CHF	3'625'500.-	CHF 0.-	CHF 1'624'900.-

Suite aux différentes mesures adoptées par la Municipalité, pour soutenir l'économie lausannoise dans le cadre de la crise de la COVID-19, les gratuités énumérées ci-dessous ont été accordées :

- CHF 510'000.- gratuité taxes relatives aux heures de prolongation des établissements de jour et de nuit ;
- CHF 180'000.- gratuité taxes relatives aux anticipations commerciales ;
- CHF 125'000.- gratuité taxes d'occupation du domaine public - forains Luna Park et émoluments d'autorisation ;
- CHF 245'000.- gratuité taxes de marchés ;
- CHF 350'000.- gratuité taxes d'occupation du sol communal pour les terrasses ;
- CHF 214'900.- gratuité émoluments de surveillance de base ;

pour un total de CHF 1'624'900.-.

Ces gratuités n'étant pas compensées, elles font l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire.

2201 Inhumations et incinérations**Remplacement urgent du compresseur de l'installation de filtration n° 3**

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2201.315	Entretien d'objets mobilier et d'installation	CHF	690'700.-	CHF 0.-	CHF 8'500.-

Le compresseur à air permet le nettoyage des filtres à manches par pulsion d'air et de l'assistance des clapets de fermeture électropneumatique des circuits des effluents.

Le mauvais fonctionnement du compresseur peut altérer les filtres à manches, si l'air contient trop d'humidité.

Le remplacement de ce compresseur est urgent, afin de continuer l'exploitation de ce four, et de répondre aux normes OPAIR.

Obligation cantonale d'effectuer des mesures d'émissions de nos quatre fours

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2201.318	Autres prestations de tiers	CHF	126'500.-	CHF	0.-
					CHF 28'000.-

Par un courriel du 17 mai 2021, la Direction générale de l'environnement du Département de l'environnement et de la sécurité (DGE-DES) refuse notre proposition de report de délai en 2022 pour procéder aux mesures d'émissions de nos fours crématrices au motif que :

« Nous maintenons l'échéance de l'automne 2021, conformément à l'article 13 de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair). En effet, avec la pression grandissante de l'OFEV en ce qui concerne le suivi des grands émetteurs au niveau suisse et la situation géographique du crématrice en plein cœur de l'agglomération lausannoise, il est primordial que la périodicité officielle de contrôle des émissions soit respectée ».

Il était prévu de porter la somme de CHF 28'000.- au budget 2022 en raison des travaux prévus au Centre funéraire de Montoie et acceptés par le Conseil communal.

2300 Service du contrôle des habitants

Prolongation du renforcement du Contrôle des habitants (CH) en raison de la situation sanitaire COVID-19

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2300.301	Traitements	CHF	3'584'300.-	CHF	182'900.-
					CHF 59'000.-
2300.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	334'400.-	CHF	19'500.-
					CHF 4'500.-
2300.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	481'300.-	CHF	3'100.-
					CHF 1'000.-
2300.318	Autres prestations de tiers	CHF	77'100.-	CHF	43'100.-
					CHF 51'700.-

Voir détail sous la rubrique 2000 « Secrétariat général SE ».

2410 Corps de police

Transfert de neuf apprenti·e·s et leur formatrice de la Direction de la sécurité et de l'économie vers la Direction des finances et de la mobilité à fin 2020

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2410.301	Traitements	CHF	73'993'200.-	CHF	0.-
					CHF -148'200.-
2410.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	6'902'900.-	CHF	0.-
					CHF -14'200.-
2410.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	10'841'500.-	CHF	0.-
					CHF -10'500.-
2410.309	Autres charges du personnel	CHF	2'042'000.-	CHF	0.-
					CHF -6'800.-

Voir détail sous rubrique 6910 « Service du personnel ».

250 Service de protection et sauvetage

2504 Service de protection et sauvetage

Transfert de neuf apprenti·e·s et leur formatrice de la Direction de la sécurité et de l'économie vers la Direction des finances et de la mobilité à fin 2020

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2504.301	Traitements	CHF	26'966'100.-	CHF	0.-
					CHF -12'200.-
2504.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	2'456'400.-	CHF	0.-
					CHF -1'200.-
2504.309	Autres charges du personnel	CHF	668'300.-	CHF	0.-
					CHF -2'000.-

Voir détail sous rubrique 6910 « Service du personnel ».

Frais du personnel et des astreintes de la protection civile dans le cadre des engagements liés à la COVID-19

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2504.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	56'800.-	CHF 0.-	CHF 3'000.-
2504.313	Marchandises	CHF	1'295'500.-	CHF 0.-	CHF 15'000.-
2504.318	Autres prestations de tiers	CHF	171'000.-	CHF 0.-	CHF 72'000.-
2504.434	Redevances et prestations facturées	CHF	-6'297'200.-	CHF 0.-	CHF -90'000.-

L'organisation régionale de protection civile de Lausanne-district a été engagée dans les opérations liées de la COVID-19, principalement en soutien dans les hôpitaux et pour les opérations liées à la vaccination (centres itinérants et de proximité). Dites opérations sont pour l'heure maintenues à minima jusqu'au 31 octobre 2021.

Durant ces engagements, il s'est notamment avéré nécessaire de prendre en charge des frais de transport dans le cadre du déplacement des troupes et de la réalisation des missions confiées, ainsi que des frais de repas (mise en pension) qui n'étaient bien entendu pas prévisibles lors de l'élaboration du budget 2021 au printemps 2020. C'est pourquoi un crédit supplémentaire s'avère indispensable afin de financer ces frais qui, il convient de le préciser, sont entièrement compensés par une facturation au Service de la sécurité civile et militaire (SSCM).

Remplacement de la porte de garage des ateliers mécaniques

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2504.313	Marchandises	CHF	1'295'500.-	CHF 0.-	CHF -90'000.-
2504.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	368'500.-	CHF 0.-	CHF 90'000.-

La porte automatique de l'annexe à la caserne, datant de 1987, montre des signes évidents d'usure. Cette annexe sert durant la journée en tant qu'atelier mécanique pour l'entretien des véhicules du service et les nuits et week-ends de lieu de stationnement pour des véhicules d'intervention laissés dehors en journée.

Du jeu dans les charnières et autres points de fixation des portes a été constaté par l'entreprise en charge de son entretien. De par son ancienneté, il n'existe plus de pièces de rechange pour le moteur. En cas de panne, son remplacement ainsi que celui du tableau d'alimentation et de commande seraient indispensables. Dits remplacements pourraient se faire en préservant les anciennes portes. Toutefois, l'entreprise refuse de nous garantir le nouveau moteur dans la configuration actuelle, des dysfonctionnements étant à prévoir, notamment dus aux différents systèmes de sécurité présents sur les moteurs de nouvelle génération.

En cas de panne moteur, il est possible de manipuler les portes manuellement. Mais, au vu de leurs dimensions hors normes, cela nécessite au moins deux personnes. Le délai de remplacement est estimé entre deux et trois mois.

Aux motifs évoqués ci-dessus, il convient de remplacer la porte de l'atelier mécanique dans les meilleurs délais afin de ne pas préjudicier l'activité opérationnelle du site. Le Service de protection et sauvetage (SPSL) propose diverses réductions dans ses achats de marchandises afin de compenser les coûts dudit remplacement.

Remise en état des abris de protection civile et du STPA de La Rama

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2504.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	188'900.-	CHF 0.-	CHF 1'200.-
2504.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	368'500.-	CHF 0.-	CHF 22'200.-
2504.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF	373'200.-	CHF 0.-	CHF 23'800.-
2504.439	Autres recettes	CHF	-75'000.-	CHF 0.-	CHF -2'500.-
2504.450	Participation de la Confédération aux charges	CHF	0.-	CHF 0.-	CHF -44'700.-

Suite aux contrôles usuels des abris, certains travaux se révèlent nécessaires. Il s'agit des abris :

- Bergières
 - remplacement de deux extincteurs ;
 - étanchéité d'un mur ;
 - remplacement des joints d'une marmite à vapeur industrielle.
- Grand-Vennes
 - remplacement d'un extincteur.
- Rouvraie
 - remplacement du flotteur et des conduites sanitaires du réservoir d'eau, y compris de la pompe fécale.
- Vallée de la Jeunesse
 - réparation de la génératrice.
- STPA de La Rama
 - travaux sanitaires.

Toutes ces demandes d'acquisitions et de remise en état ont été l'objet de demandes de financement. Celles-ci ont d'ores et déjà été acceptées, tant par Armasuisse que par l'Office fédéral de la protection de la population. L'étanchéité du mur de la construction des Bergières est quant à elle financée par un prélèvement dans le fonds des contributions de remplacement, prélèvement également déjà autorisé par le Service de la sécurité civile et militaire.

291 Service de l'eau

2910 Eau potable

Demande d'augmentation du budget d'entretien des ouvrages d'exploitation

			Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2910.314	Entretien des bâtiments	CHF	1'020'300.-	CHF 0.-	CHF 300'000.-
2910.380	Attribution aux réserves	CHF	9'594'600.-	CHF -18'800.-	CHF -300'000.-

L'entretien des ouvrages d'exploitation a été effectué, entre 2014 et 2018, via un préavis spécifique de CHF 1'000'000.-, soit environ CHF 200'000.- par année. A partir de janvier 2019, le Service de l'eau a demandé à la Municipalité que ces travaux d'entretien courant fassent l'objet d'un compte spécifique dans le budget de fonctionnement, et non plus d'un préavis. Le montant de CHF 200'000.- par an s'étant avéré trop faible par le passé, un budget de CHF 270'000.- a été demandé et accepté pour 2019. Avec l'intensification du suivi des ouvrages et le renforcement de la section Génie civil, il a été possible de gérer davantage de travaux d'entretien en parallèle. Ainsi, le budget a été augmenté à CHF 350'000.- pour 2020, puis à CHF 500'000.- pour 2021. Ce montant, certes conséquent, permet de réaliser les entretiens courants (curage des drains, entretien de la végétation, remplacement de second œuvre), les mesures curatives (réparation de zones de béton désagrégées, etc.) ainsi que quelques travaux plus importants. En revanche, il ne permet pas d'absorber tous les besoins d'entretien plus conséquents et préventifs. Pour cette année 2021, quatre sujets requièrent des travaux d'entretien relativement importants et qui n'avaient pas été budgétisés, il s'agit :

- de la suite de la réfection du barrage en maçonnerie du lac de Bret qu'il faut entretenir conformément à la concession en notre faveur, pour un montant d'environ CHF 100'000.- HT. Pour mémoire, le déversoir de ce barrage, en mauvais état, a déjà été assaini en 2020 ;
- de la suite des remises en état de plusieurs stations (sécurité, électricité, ventilation, maçonnerie, etc.) le long des conduites d'approvisionnement du Pont-de-Pierre, du Pays-d'Enhaut et de Bret, pour un montant d'environ CHF 60'000.- HT. Pour mémoire, l'assainissement de ces stations en mauvais état et non conformes aux directives de sécurité en vigueur, a débuté en 2020 ;
- de travaux conséquents de carottages et d'analyse des bétons de l'ensemble de l'usine du lac de Bret, pour un montant d'environ CHF 140'000.- HT. En effet, l'historique des dégâts et des

travaux de réparations dans cette usine montre qu'il est nécessaire d'établir un état des lieux complet et précis de l'intégrité structurelle de cette usine datant de 1960 et 1985 en vue de planifier de la meilleure manière possible son devenir.

3. SPORTS ET COHESION SOCIALE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES		TOTAL PAR NATURE
		3810 Service des sports	3920 Administration du service	
NATURE	314 Entretien des biens immobiliers	154'600		154'600
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	72'400		72'400
	318 Autres prestations de tiers	-19'600	56'400	36'800
	319 Impôts, taxes et frais divers	19'600		19'600
	365 Subventions à des institutions	-90'500		-90'500
	366 Aides individuelles	-30'000		-30'000
	Total des charges	106'500	56'400	162'900
	436 Dédommagements de tiers	-9'300		-9'300
	451 Participation du Canton aux charges		-56'400	-56'400
	Total des revenus	-9'300	-56'400	-65'700
TOTAL SPORTS ET COHESION SOCIALE		97'200	0	97'200
Page du préavis		12	15	

3810 Service des sports

Crédit supplémentaire – 2^e série – entretien des biens immobiliers

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3810.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	1'300'600.-	CHF 0.-	CHF 154'600.-
3810.365	Subventions à des institutions	CHF	12'179'300.-	CHF -100'000.-	CHF -90'500.-
3810.436	Dédommagements de tiers	CHF	-13'500.-	CHF 0.-	CHF -9'300.-

Piscine de Bellerive-Plage

Suite à la rupture de deux raccords, à deux endroits distincts et séparés de la conduite d'alimentation d'eau des hydrantes et des douches extérieures autour de la zone des bassins, de l'eau s'est écoulée dans le terrain (sous la butte du local de filtration) et sous le dallage des plages. Des travaux ont été effectués en deux temps, afin de réparer la canalisation d'eau, remblayer le terrain et refaire le dallage. Coût total des travaux : CHF 35'000.-.

Piscine du Vieux-Moulin (Ancien-Stand)

Le système de ventilation du local de filtration est tombé en panne et, conformément aux directives édictées par l'ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT), le Service des sports a dû procéder aux travaux de réparation par une entreprise spécialisée. Le coût de cette remise en fonction de la ventilation s'est élevé à CHF 10'000.-.

Piscine de Bellevaux

Les conduites d'écoulement en fonte des WC de la piscine de Bellevaux se sont bouchées et le Service des sports a été contraint d'entreprendre leur remplacement par des conduites en polyéthylène (PE), avant le début de nouvelle saison d'exploitation 2021. Le montant pour ce remplacement s'est élevé à CHF 5'300.-.

Piscine et patinoire de Montchoisi

Afin de répondre aux exigences imposées par le Service de l'eau pour garantir des normes d'hygiène dans l'ensemble du bâtiment, la création d'une nouvelle introduction d'eau a été nécessaire. Celle-ci, prise sur la conduite principale se trouvant sur l'avenue du Servan, répond aujourd'hui en tout point aux exigences légales. Le montant non-budgétisé de ces travaux effectués avant l'ouverture de la saison estivale s'est élevé à CHF 41'200.-.

Stade Olympique de la Pontaise

L'entretien de la pelouse du terrain principal du Stade olympique est assuré depuis de nombreuses années par le Service des parcs et domaines. Toutefois, des problèmes importants de percolation ne permettant plus de garantir la tenue des matches du FC Stade-Lausanne-Ouchy en cas de mauvaises conditions météorologiques ont obligé le Service des sports à intervenir d'urgence durant la courte pause estivale. Une grosse intervention (décapage, scarification, aération du sous-sol, sursemis par disque et plaquage) a dû être effectuée pour remettre en état la pelouse avant la reprise du championnat 2021-2022 de Challenge League. De ce fait, le Service des sports, en accord avec le Service des parcs et domaines, a mandaté une société spécialisée pour la réalisation de ces travaux. Cette intervention a coûté CHF 30'000.-.

Des fissures ont été détectées sur l'anneau d'athlétisme du Stade olympique. Une entreprise spécialisée a été diligentée, afin d'éviter un décollement plus conséquent du revêtement synthétique – coût de la réparation non-prévue : CHF 3'700.-.

Centre sportif de la Tuilière

Le groupe de WC publics situé sous le terrain n° 7 a été inondé, à la suite d'une infiltration d'eau. Un assèchement complet des locaux et du tableau électrique a été effectué et une modification du réseau de canalisation d'eau claire a été réalisée, afin de corriger ce problème.

Coût des travaux : CHF 8'400.-.

Terrain synthétique de football à Vidy

Faisant suite à une requête de l'Association Cantonale Vaudoise de football, il a été demandé au Service des sports de mettre en conformité l'éclairage du terrain synthétique de football à Vidy. Après une expertise demandée auprès de l'unité « Eclairage public » des Services industriels, tous les projecteurs lumineux ont été remplacés pour répondre aux normes.

Le coût total s'élève à : CHF 21'000.-.

Demande et compensation

Compte tenu de ce qui précède et dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas les montants nécessaires pour absorber les coûts de ces travaux non-prévus et susmentionnés ci-dessus, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de CHF 154'600.- s'avère nécessaire.

Une partie des frais de remise de la conduite d'alimentation d'eau à la piscine de Bellerive a été prise en charge par les assurances à hauteur de CHF 9'300.- et une recette – remboursement de dommages – a été enregistrée dans les comptes du Service des sports.

Il est proposé de compenser partiellement ces dépenses par une économie réalisée, à hauteur de CHF 90'500.-, en raison de l'annulation de plusieurs manifestations, à la suite de la pandémie COVID-19, sur un autre poste budgétaire, à savoir la rubrique 3810.12.365 : Aides sportives – subventions à des institutions.

Crédit supplémentaire – 2^e série – Diverses interventions et réparations – installations sportives

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.	
3810.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF	578'500.-	CHF	0.-	CHF	72'400.-
3810.366	Aides individuelles	CHF	30'000.-	CHF	0.-	CHF	-30'000.-

Piscine de Bellerive

Le moteur permettant l'ouverture et la fermeture des portes du monte-charge du restaurant de la piscine est tombé en panne en début de saison. Ce monte-charge permet de faire transiter les denrées alimentaires des réfrigérateurs et congélateurs situés au sous-sol jusqu'à la cuisine situé au 1^{er} étage. Le montant pour le changement de ce moteur s'est élevé à CHF 4'000.-.

Toujours au restaurant de Bellerive-Plage, la friteuse professionnelle est également tombée en panne. Compte tenu de sa vétusté et qu'il n'y a plus de pièces pour tenter une éventuelle réparation, son remplacement a été effectué pour un montant non-budgétisé de CHF 6'000.-.

Piscine de Mon-Repos

Un des moteurs assurant l'ouverture et la fermeture des portes vitrées coulissantes accédant aux vestiaires publics de la piscine est tombé en panne juste avant la fermeture estivale. Une fois la piscine fermée au début juillet, des travaux urgents ont été effectués pour changer le moteur défectueux. Coût des travaux : CHF 4'500.-.

A la suite de la formation d'une quantité importante de glace dans la chambre de congélation du restaurant, il a été constaté que le corps de chauffe permettant l'évacuation de l'eau de condensation était défectueux. Il n'existe plus de corps de chauffe pour ce type d'installation datant des années septante, c'est pourquoi le remplacement non-budgétisé de l'évaporateur complet de la chambre de congélation a été effectué pour un montant de CHF 4'000.-.

Patinoire de la Pontaise

Le système de chauffage suspendu à air pulsé brûleur à gaz se trouvant dans le garage de la surfaceuse à glace ne fonctionne plus depuis la fin de la dernière saison hivernale. Ce système de chauffage est essentiel pour conserver l'eau stockée dans la surfaceuse à une température adéquate. Cette eau chaude est répandue sur la surface glacée et gèle dans les minutes qui suivent son épandage.

Ce système de chauffage a été remplacé et la vanne d'alimentation de gaz a été mise aux normes pour un montant de CHF 12'500.-.

Stade olympique de la Pontaise

La matrice audio – système complet de sonorisation – située dans la tribune Nord du Stade olympique de la Pontaise est tombée en panne au printemps dernier et n'a pu être réparée. Son remplacement a été nécessaire par une entreprise spécialisée pour un coût de CHF 4'700.-.

Centre sportif de Chavannes

Datant de 1995, l'installation technique de production de chauffage de l'ensemble des bâtiments du Centre sportif de Chavannes est tombé en panne et a dû être changé car les pièces nécessaires à sa réparation n'étaient plus disponibles. Le remplacement complet du brûleur a été réalisé et a coûté CHF 19'700.-.

Tennis-Club Stade-Lausanne

A la suite d'un contrôle l'ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT), l'installation électrique de l'appartement de service a dû être remplacée. Ces travaux non budgétisés ont coûtés CHF 13'000.-.

Centre sportif de la Vallée de la Jeunesse

Lors d'un contrôle effectué sur le système de chauffage du bâtiment, il a été constaté que deux échangeurs de chaleur de la production d'eau chaude sanitaire étaient défectueux. Ces échangeurs permettent la fourniture de l'eau chaude pour les douches des vestiaires de la salle omnisports et de la piscine. Le remplacement de ces deux échangeurs a coûté CHF 4'000.-.

Demande et compensation

Vu ce qui précède et dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas les montants nécessaires à absorber les coûts de ces interventions imprévisibles, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de CHF 72'400.- s'avère nécessaire.

Il est proposé de compenser partiellement ces dépenses par une économie réalisée, à hauteur de CHF 30'000.-, en raison de l'annulation d'une manifestation suite à la pandémie COVID-19, sur la rubrique 3810.366 : Aides sportives – Aides individuelles.

Cotisations annuelles en faveur de « l'Agence de l'Energie pour l'Economie »

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3810.318	Autres prestations de tiers	CHF 1'685'400.-	CHF 0.-	CHF -19'600.-
3810.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF 107'200.-	CHF 100'000.-	CHF 19'600.-

Préambule

Quatre installations sportives de la Commune de Lausanne sont considérées comme « Grand consommateur d'énergie » par la Direction générale de l'environnement (DGE) – direction énergie du Canton de Vaud. Il s'agit de la piscine de Mon-Repos, de la piscine et de la patinoire de Montchoisi, de la patinoire de la Pontaise et du Centre sportif de la Vallée de la Jeunesse.

A ce titre, la direction énergie de la DGE impose notre collaboration ainsi que notre contribution aux actions menant aux économies d'énergie, conformément aux dispositions prévues dans la loi et dans son règlement d'application. Le Service des sports est donc appelé à contribuer à l'effort collectif pour permettre à la politique vaudoise et à celle de la Confédération de déployer ses effets.

Toutefois, le paiement de ces cotisations annuelles permet au Service des sports de bénéficier de l'aide d'un mandataire qui l'accompagne dans le but d'atteindre les objectifs d'économies énergétiques fixés par l'audit de ces quatre installations sportives qui a été réalisé en 2020.

Demande et compensation

Vu ce qui précède et dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas les montants nécessaires pour absorber les coûts de ces cotisations annuelles, l'octroi d'un crédit supplémentaire 2^e série de CHF 19'600.- s'avère nécessaire.

Il est proposé de compenser entièrement ces dépenses par une économie réalisée, à hauteur de CHF 19'600.-, sur un autre poste budgétaire, à savoir la rubrique 3810.318 – Autres prestations de tiers.

392 Service social Lausanne - CSR3920 Administration du service

Financement par la Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions (CPSLA) du mandat d'évaluation de l'Espace de consommation sécurisé (ECS)

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3920.318	Autres prestations de tiers	CHF 26'900.-	CHF 0.-	CHF 56'400.-
3920.451	Participation du Canton aux charges	CHF -269'800.-	CHF 0.-	CHF -56'400.-

Conformément au point 6.3.1. du préavis N° 2016/41 « Politique communale en matière de drogues », un mandat d'évaluation du projet-pilote d'Espace de consommation sécurisé (ECS) est confié à l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP).

La Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions (CPSLA) du Canton a accordé un soutien financier au Service social Lausanne pour couvrir la totalité des frais relatifs au mandat d'évaluation de l'ECS.

4. LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES				TOTAL PAR NATURE
		4010 Secrétariat général LEA	4100 Service du cadastre	4510 Service des parcs et domaines	4910 Service d'organisa- tion et d'informa- tique	
NATURE	301 Traitements		53'000			53'000
	303 Cotisations aux assurances sociales		4'800			4'800
	304 Cotisations à la caisse de pensions		9'200			9'200
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	39'400			40'000	79'400
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations				-16'000	-16'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation				-16'000	-16'000
	317 Déplacements, débours, dédomm.				-8'000	-8'000
	318 Autres prestations de tiers	90'500		92'000		182'500
	319 Impôts, taxes et frais divers	1'100				1'100
	365 Subventions à des institutions			100'000		100'000
	Total des charges	131'000	67'000	192'000	0	390'000
	434 Redevances et prestations facturées			-100'000		-100'000
	438 Prestations facturées aux crédits d'investissements		-67'000			-67'000
	439 Autres recettes	-83'500		-92'000		-175'500
	Total des revenus	-83'500	-67'000	-192'000	0	-342'500
TOTAL LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE		47'500	0	0	0	47'500
Page du préavis		16	18	18	20	

4010 Secrétariat général LEAPollution de sol à Lausanne – cellule de réponse à la population

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4010.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	4'500.-	CHF 0.-	CHF 1'400.-
4010.318	Autres prestations de tiers	CHF	422'700.-	CHF 0.-	CHF 45'000.-
4010.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	3'200.-	CHF 0.-	CHF 1'100.-

Des teneurs en dioxines ont été décelées dans des échantillons de sols. Dans le cadre des mesures informationnelles prises par la Ville de Lausanne pour renseigner la population sur divers aspects liés à la pollution à la dioxine, DIAM prévoit la mise en place d'une centrale téléphonique.

Dix opérateurs et opératrices téléphoniques, avec des profils permettant de répondre aux questions que la communication officielle de la Ville pourrait susciter auprès de la population seront engagés pour une durée de dix jours dans des locaux spécialement aménagés.

Le coût des prestations de la société en charge de recruter les profils nécessaires, nécessite un crédit supplémentaire afin de couvrir les frais de recrutement et les salaires des opérateurs et opératrices téléphoniques estimés à CHF 45'000.-, l'achat de casques téléphoniques (CHF 1'400.-) et frais divers (CHF 1'100.-).

Secrétariat général LEA (SGLEA) – Vers un Observatoire de l'environnement (Rapport-Préavis N° 2020/38

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4010.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	4'500.-	CHF 0.-	CHF 38'000.-
4010.318	Autres prestations de tiers	CHF	422'700.-	CHF 0.-	CHF 2'000.-
4010.439	Autres recettes	CHF	-382'400.-	CHF 0.-	CHF -40'000.-

Afin de compléter les réseaux de mesures actuels et au vu des multiples sollicitations sur les thèmes de l'environnement et de la nécessité d'une meilleure connaissance locale des conditions environnementales, la Municipalité souhaite mettre en place un observatoire de l'environnement. Dans un premier temps, le rapport-préavis N° 2020/38, présente la première étape pour la mise en place d'un tel observatoire en déployant un projet pilote de réseau de mesures environnementales. Ce réseau test devra permettre de mesurer le bruit, la qualité de l'air et la température à l'échelle locale pendant une période de deux ans environ.

Avec l'adoption du rapport-préavis le 9 février 2021, le Conseil communal a accordé un crédit de CHF 110'000.- sur deux ans, entièrement compensé par un prélèvement sur le Fond pour le développement durable (FDD).

Une mise en place progressive du réseau test est privilégiée. En premier lieu, il s'agit d'acquérir un certain nombre de capteurs, ainsi que de contracter les abonnements de communication sans fil (LoRa et/ou cellulaire).

Pour 2021, les frais faisant l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire sont estimés à CHF 38'000.- pour l'acquisition de capteurs de bruit, température et qualité de l'air et à CHF 2'000.- pour les frais de connectivité LoRa ou cellulaire Swisscom.

SGLEA-UDP – Plateforme Lausanne participe et soutien d'eGovernment

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4010.318	Autres prestations de tiers	CHF	422'700.-	CHF 0.-	CHF 28'500.-
4010.439	Autres recettes	CHF	-382'400.-	CHF 0.-	CHF -28'500.-

La Ville de Lausanne a développé une plateforme numérique qui favorise la participation, renforce la démocratie locale et rend la ville plus inclusive. Ce projet s'insère dans les réflexions liées à la stratégie numérique et la stratégie participation de la Municipalité, ainsi que dans sa volonté forte de garantir la participation malgré les mesures sanitaires actuelles qui limitent les rencontres en présentiel. La Ville de Lausanne souhaite se servir des « technologies civiques » (civic tech) afin de promouvoir et dynamiser la participation en touchant un large public, notamment les jeunes.

Le 20 avril 2020 a été lancée la plateforme « Lausanne participe » grâce au logiciel open source reconnu Decidim. Cet outil permet de regrouper toutes les démarches participatives de façon trans- versale, de mutualiser les forces et de gagner en lisibilité auprès de la population.

Cette plateforme a bénéficié du soutien d'eGovernment dans le cadre de son appel à projets en ma- tière de participation en ligne 2021 dans le plan de mise en œuvre de Cyberadministration Suisse. Ce soutien financier à hauteur de CHF 28'500.- a été formalisé à travers une convention signée le 16 avril 2021. Il vise notamment à mettre en place une évaluation de la phase pilote suite au lancement de la plateforme, à adapter la plateforme aux besoins spécifiques lausannois avec quelques développe- ments complémentaires nécessaires, à gagner en connaissances et en compétences à l'interne en matière d'eParticipation en organisant des formations internes et en rédigeant des supports (guide de bonnes pratiques en matière d'eParticipation, etc.) ainsi qu'à promouvoir la plateforme « Lausanne participe » largement auprès de la société civile et dans les différents quartiers au cours de la première année.

Le financement de ce projet nécessite une demande de crédit supplémentaire qui est entièrement compensé par le soutien d'eGovernment.

Secrétariat général LEA (SGLEA) – Restobox Lausanne 2021-2023

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} sé- rie	Crédit suppl.
4010.318	Autres prestations de tiers	CHF	422'700.-	CHF 0.-	CHF 15'000.-
4010.439	Autres recettes	CHF	-382'400.-	CHF 0.-	CHF -15'000.-

Le projet « Restobox Lausanne – Emporté futé » vise à généraliser l'utilisation de la vaisselle réutili- sable dans la restauration rapide à l'emporter / take away sur le sol communal. Lancé en février 2020, le projet a rencontré du succès auprès du public. Aussi, au vu de cela, la Municipalité a décidé de reconduire le soutien à ce projet pour une durée de trois ans via une contribution financière à hauteur de CHF 15'000.- par année, considérant que ces résultats seront amplifiés en poursuivant et en initiant de nouvelles actions pour la préservation des bases naturelles de vie, ainsi qu'en faveur de la réduction des déchets et du littering.

Cette contribution est intégralement financée par le Fonds pour le développement durable (FDD).

Conformément aux règles comptables en vigueur, ce financement doit figurer dans le compte de fon- ctionnement de la Ville. Pour les exercices 2022 et 2023 les montants seront intégrés au budget de fonctionnement dans le cadre des procédures budgétaires.

4100 Service du cadastre

Service du cadastre (CADA) – Prolongation d'une augmentation temporaire du plan de poste d'un ept

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} sé- rie	Crédit suppl.
4100.301	Traitements	CHF	3'456'000.-	CHF 0.-	CHF 53'000.-
4100.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	322'300.-	CHF 0.-	CHF 4'800.-
4100.304	Cotisations à la Caisse de pensions	CHF	472'600.-	CHF 0.-	CHF 9'200.-
4100.438	Prestations facturées aux crédits d'inves- tissement	CHF	-30'000.-	CHF 0.-	CHF -67'000.-

Le préavis N° 2019/23 « Acquisition d'un système d'information géographique pour les infrastructures de réseaux des Services industriels (SIL) » - en remplacement de l'application SISOL arrivant en fin de vie à fin 2020 - précisait notamment « l'intégration des géodonnées existantes et la dématérialisa- tion des plans papier (vectorisation) nécessitent l'engagement d'un collaborateur par le Secrétariat général LEA et cadastre (SGLEA-C), à 100%, par un contrat de durée déterminée de trois ans ».

Les outils de cartographie et de géoschématique pour les réseaux de gaz et de chauffage à distance seront développés par les collaborateurs du Service du cadastre (CADA) sur des logiciels libres, no- tamment QGIS et PostGIS.

Aussi afin de pouvoir répondre à cette mission, CADA doit renforcer temporairement son unité cadastre souterrain et il a été décidé pour ce faire de prolonger le contrat à durée déterminée d'un collaborateur (opérateur numérisation réseau) qui prend fin au 30 avril 2021 pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2024. Pour les exercices 2022 à 2024, les montants seront intégrés au budget de fonctionnement dans le cadre des procédures budgétaires.

Cette charge supplémentaire de personnel sera compensée par la facturation aux SIL d'un mandat de prestations à charge du crédit d'investissement (préavis N° 2019/23).

4510 Service des parcs et domaines

SPADOM - Projets de recherche permettant de développer des nouveaux concepts de fosses de plantation

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4510.318	Autres prestations de tiers	CHF 2'289'000.-	CHF 164'500.-	CHF 92'000.-
4510.439	Autres recettes	CHF -154'200.-	CHF 0.-	CHF -92'000.-

Le BEPP (Bureau espace public et Paysage) du Service des parcs et domaines (SPADOM) a sollicité le Fonds communal pour le développement durable (FDD) pour le financement de trois projets de recherche permettant de développer des nouveaux concepts de fosses de plantation afin de pouvoir mieux répondre aux défis des plantations urbaines ces prochaines années. Ainsi les montants suivants ont été octroyés et partiellement engagés :

- Fosse à impluvium (CHF 20'000.-).

Ce projet lancé par SPADOM en partenariat avec le Service de l'eau et la Haute Ecole du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture (HEPIA), laboratoire des Sols et substrats, a permis de développer un principe constructif de fosses de plantation remplissant la fonction de bassin de rétention des eaux au sens de la directive communales en la matière. Imaginé pour répondre aux besoins des espaces publics de l'éco-quartier des Plaines-du-Loup et permettre la plantation d'arbres malgré la contrainte de la rétention d'eau enterrée, ce dispositif pourrait se développer en de nombreux lieux en ville. Ses propriétés de rétention d'eau se cumulent en effet avec des capacités importantes de prétraitement des eaux et permet d'offrir de bonnes conditions de croissances aux arbres.

Après une étude technique préalable réalisée en 2020 et financée par le budget de fonctionnement 2020 du SPADOM, la poursuite du projet (phase de monitoring et d'adaptation du système) en 2021 nécessite un engagement supplémentaire de CHF 20'000.-, montant intégralement financé par le FDD.

- Définition des normes à base de biochar composté - appelé TP70 - (CHF 30'000.-).

Suite au développement du système de fosses de plantations permettant de gérer les eaux (fosse impluvium ci-dessus), une recherche finalisée sur le substrat utilisé est nécessaire. Il s'agit de produire les informations aujourd'hui manquantes qui permettront de proposer une production fiable du substrat dans un cadre économique ouvert, indispensable à la généralisation de cette technologie. Des normes de fabrication et des normes de propriétés attendues pour l'usage lausannois doivent être définies. Les propriétés seront définies en termes de contenu analytique et de propriétés physiques (stabilité à l'eau) attendues. Ce dernier point est essentiel et beaucoup moins classique, d'où ce projet et son partenariat.

Les études débutent cet été et devraient s'achever en septembre 2021, permettant le contrôle normatif des mises en œuvre prévues dans le cadre de l'éco-quartier des Plaines-du-Loup début 2022. Un montant de CHF 30'000.- est nécessaire pour ces études. Il est intégralement financé par le FDD.

- Etude sur les technosols (CHF 42'000.-).

Le plan climat prévoit la nécessité d'augmenter la surface de canopée urbaine de 50% d'ici 2040. En particulier, la canopée sur le domaine public (DP) devra être doublée puisque cette domania-lité présente les plus gros problèmes d'îlot de chaleur urbain. Le DP a des besoins de portance élevés pour les surfaces (routes, place de parc etc.) et les plantations doivent s'effectuer dans des technosols composés de gros agrégats minéraux assurant la portance. L'objet du projet est d'étudier d'une part la façon de mesurer la portance de ces gros agrégats (les normes et système de mesure actuels ne sont pas complètement adaptés) et d'autre part d'étudier les possibilités de valoriser des matériaux de déconstruction.

Les études sont en cours et devraient s'achever en novembre 2021. Un montant de CHF 42'000.- est nécessaire pour ces études. Il est intégralement financé par le FDD.

Service des parcs et domaines (SPADOM) – Parc naturel périurbain du Jorat - Contributions sous forme de prestations propres

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4510.365	Subventions à des institutions	CHF	30'000.-	CHF	0.-
4510.434	Redevances et prestations facturées	CHF	-1'082'800.-	CHF	0.-
				CHF	100'000.-
				CHF	-100'000.-

Le 11 février 2020, le Conseil communal a adopté le préavis N° 2019/52 du 12 décembre 2019 « Pour un Parc naturel périurbain lausannois », qui précisait que dans le cadre de ce projet, la Ville s'est engagée à participer au financement du parc sous la forme d'une mise à disposition de personnel, notamment pour la participation à des organes du parc et pour des travaux forestiers, et à mettre à disposition certaines infrastructures.

Ces prestations sont valorisées annuellement à hauteur de CHF 97'716.- et font l'objet d'un décompte détaillé de la part des collaboratrices et collaborateurs de l'administration lausannoise. Ce décompte est transmis à la direction de l'Association Jorat Parc Naturel pour être comptabilisé comme contribution de la Ville de Lausanne au financement du Parc naturel périurbain du Jorat.

Conformément aux règles comptables en vigueur, cette subvention sous la forme d'une mise à disposition gratuite de personnel et infrastructures doit figurer dans la comptabilité.

4910 Service d'organisation et d'informatiqueService d'organisation et informatique (SOI) – Acquisition de petit matériel informatique et de mobilier de bureau

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4910.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	101'900.-	CHF	0.-
4910.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF	536'200.-	CHF	0.-
4910.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	2'985'000.-	CHF	0.-
4910.317	Déplacements, débours, dédommagements	CHF	21'600.-	CHF	0.-
				CHF	40'000.-
				CHF	-16'000.-
				CHF	-16'000.-
				CHF	-8'000.-

Suite à la réorganisation interne du SOI, des aménagements de locaux ont été engagés péjorant ainsi les provisions de dépenses budgétées pour le petit matériel informatique incluant les moyens de visio-conférence mais aussi les casques, écrans, téléphones mobiles etc., ainsi que le mobilier de bureau nécessaire à l'arrivée de nouveaux collaborateurs et pour faire suite à deux rapports de l'ergonome mentionnant l'achat de mobilier particulier.

Ces coûts supplémentaires peuvent être compensés par des non-dépenses sur les frais de maintenance des matériels informatiques (résiliation et renégociation de contrats), sur les droits d'utilisation de logiciels (report d'une année pour un logiciel non acquis) et sur les frais de déplacement et repas moindres liés à la situation sanitaire.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE
		5010 Administration du service et institu- tions subven- tionnées	5421 Office dentaire	5800 Ecoles primaires et secondaires	5900 Lieux d'accueil de jour municipaux	5901 Institutions subven- tionnées	
NATURE	301 Traitements	173'100		873'800			1'046'900
	303 Cotisations aux assurances so- ciales	15'900		81'800			97'700
	304 Cotisations à la caisse de pen- sions	20'600		-11'300			9'300
	305 Assurance-accidents			2'800			2'800
	309 Autres charges de personnel	2'500					2'500
	310 Imprimés et fournitures de bu- reau	200					200
	311 Achats d'objets mobiliers et d'ins- tallations	19'000		-1'600			17'400
	312 Eau, énergie et chauffage				3'000		3'000
	313 Marchandises	119'500	-20'000	11'100			110'600
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	1'700		-1'700			0
	316 Loyers et redevances d'utilisation				73'000		73'000
	317 Déplacements, débours, dé- domm.	4'300					4'300
	318 Autres prestations de tiers		-18'600			-76'000	-94'600
	Total des charges	356'800	-38'600	954'900	76'000	-76'000	1'273'100
	436 Dédommagements de tiers			-364'400			-364'400
	451 Participation du Canton aux charges	-56'700					-56'700
	Total des revenus	-56'700	0	-364'400	0	0	-421'100
TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS		300'100	-38'600	590'500	76'000	-76'000	852'000
Page du préavis		21	23	23	24	24	

501 Secrétariat général*5010 Administration du service et institutions subventionnées*Poste de coordinateur·trice en matière d'animation socioculturelle

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} sé- rie	Crédit suppl.
5010.301	Traitements	CHF 5'176'900.-	CHF 0.-	CHF 62'300.-
5010.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 483'200.-	CHF 0.-	CHF 5'800.-
5010.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 673'400.-	CHF 0.-	CHF 9'000.-

En octobre 2020, la Municipalité approuvait la modification des statuts de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) ainsi qu'une nouvelle convention valable pour les années 2021 à 2023. Ces décisions représentent l'aboutissement d'une démarche entamée en 2017, et offrent une nouvelle base pour la collaboration entre la Ville et la FASL, ainsi que ses acteurs associatifs ou professionnels.

Au terme de ces démarches, le Conseil de fondation de la FASL et la Municipalité de Lausanne ont tous deux adopté la nouvelle convention de subventionnement pour la période précitée ainsi que les nouveaux statuts.

Afin de garantir le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la convention de subventionnement entre la Ville et la FASL, il est indispensable de pouvoir disposer d'une ressource supplémentaire pour assurer cette mission.

Création d'une Junior Team (JT)

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5010.301	Traitements	CHF 5'176'900.-	CHF 0.-	CHF 110'800.-
5010.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 483'200.-	CHF 0.-	CHF 10'100.-
5010.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 673'400.-	CHF 0.-	CHF 11'600.-
5010.309	Autres charges de personnel	CHF 26'500.-	CHF 0.-	CHF 2'500.-
5010.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF 55'200.-	CHF 0.-	CHF 200.-
5010.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 46'300.-	CHF 0.-	CHF 19'000.-
5010.313	Marchandises	CHF 28'100.-	CHF 0.-	CHF 119'500.-
5010.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF 2'500.-	CHF 0.-	CHF 1'700.-
5010.317	Déplacements, débours, dédommagements	CHF 29'200.-	CHF 0.-	CHF 4'300.-
5010.451	Participation du Canton aux charges	CHF -40'000.-	CHF 0.-	CHF -56'700.-

Selon la volonté de la Municipalité de soutenir les jeunes Lausannois·es en matière de formation professionnelle face à la crise sanitaire et économique ainsi que la volonté de créer une Junior Team opérationnelle de production de repas pour des structures accueil parascolaire.

La Junior Team s'inscrit dans le plan de relance de l'apprentissage du Canton de Vaud et dans la série de mesures que la Ville de Lausanne a décidé de mettre en place. Le Secrétariat général EJQ (SGEJQ) a proposé de créer une Junior Team dans le domaine de la restauration afin de soutenir ce secteur gravement touché par la pandémie. Elle se compose de six apprenti·e·s (de la première à la dernière année de formation) se formant au même métier sous la responsabilité d'un formateur en entreprise qui se dédie pleinement à cette tâche.

A terme, nous espérons une opération neutre et autoportante en augmentant la fourniture de repas à l'interne et à l'externe à d'autres structures d'accueil des enfants.

Les dépenses pour lancer ce projet, non existant au moment de la réalisation du budget 2021, justifient cette demande.

Les modifications requises impactent tant les comptes 2021 que le budget 2022 :

1. une partie de ces dépenses, en particulier tout ce qui touche aux traitements, a été entérinée. Il s'agissait de transferts d'apt entre le Service des écoles et du parascolaire (SEP) et SGEJQ et au sein du SGEJQ ;
2. les dépenses requises dans cette demande de crédit supplémentaire représentent des petits travaux et adaptations dans la cuisine de Prélaz impactant les comptes du SEP et de l'acquisition de matériel – spécifique aux besoins de la formation – et d'équipement pour les apprenti·e·s à la charge du SGEJQ.

Voir aussi sous 5800 « Ecoles primaires et secondaires ».

542 Service de santé et prévention**5421 Office dentaire****Cabinet dentaire de Boissonnet – Remplacement de l'Unit dentaire**

			Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5421.313	Marchandises	CHF	169'500.-	CHF 0.-	CHF -20'000.-
5421.318	Autres prestations de tiers	CHF	66'400.-	CHF -20'000.-	CHF -18'600.-

Voir détail sous chapitre B. Autorisations d'achats, rubrique 542 « Service de santé et prévention ».

5800 Ecoles primaires et secondaires**Création d'une Junior Team (JT)**

			Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5800.301	Traitements	CHF	34'877'300.-	CHF 375'000.-	CHF -86'400.-
5800.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	3'295'400.-	CHF 35'500.-	CHF -8'100.-
5800.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	4'149'500.-	CHF 0.-	CHF -11'300.-
5800.311	Achat d'objets mobiliers et d'installations	CHF	644'300.-	CHF 0.-	CHF -1'600.-
5800.313	Marchandises	CHF	1'025'200.-	CHF 0.-	CHF -113'900.-
5800.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF	227'700.-	CHF 0.-	CHF -1'700.-

Voir détail sous 5010 « Administration du service et institutions subventionnées ».

COVID-19 / Demande de personnel auxiliaires sur les sites scolaires et marchandises

			Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5800.301	Traitements	CHF	34'877'300.-	CHF 375'000.-	CHF 960'200.-
5800.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	3'295'400.-	CHF 35'500.-	CHF 89'900.-
5800.305	Assurance-accidents	CHF	88'300.-	CHF 1'000.-	CHF 2'800.-
5800.313	Marchandises	CHF	1'025'200.-	CHF 0.-	CHF 125'000.-
5800.436	Dédommagement de tiers	CHF	-263'600.-	CHF 0.-	CHF -364'400.-

Un 1^{er} crédit supplémentaire de CHF 411'500.- a été accordé au printemps qui correspondait à un besoin de 12'500 heures pour financer les heures supplémentaires liées aux nettoyages et désinfection « COVID-19 » en application des dispositions cantonales, sur l'ensemble des sites scolaires, par le secteur conciergerie. Après nouvelle analyse de la situation, le besoin supplémentaire en heures d'auxiliaires de nettoyage à cause de la COVID-19 s'élève à 5'700 heures, ce qui correspond à environ CHF 189'000.-.

Parallèlement, le SEP complète cette demande de crédit supplémentaire pour CHF 499'900.- afin de financer l'engagement d'auxiliaires de remplacement dans le domaine parascolaire en évoquant un besoin de 9'700 heures supplémentaires (pour faire face aux absences maladie COVID-19 dans les différentes équipes (Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS), devoirs accompagnés et parascolaire 7-8P). En effet, au vu des projections, sur la base du premier semestre les montants prévus, soit pour les remplacements pour cause d'absence maladie seront insuffisants. Le budget 2021 des auxiliaires se monte à hauteur de CHF 200'000.- représentant 4'000 heures. Rappelons que tout le personnel d'encadrement des enfants doit systématiquement être remplacé en cas d'absence ; les enfants ne pouvant être livrés à eux-mêmes.

Si l'on tient compte des charges supplémentaires imprévisibles (estimées à CHF 364'400.-) liées aux besoins spécifiques des enfants et au remplacement du personnel en congé maternité, toutes deux étant compensées par des remboursements d'allocation pour perte de gain (APG) et le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF), le dépassement concernant les charges de personnel se monteront à CHF 1'052'900.-.

Enfin, le compte marchandises est également impacté par les dispositions cantonales puisque des commandes exceptionnelles de matériel de protection, de nettoyage et de désinfection (gel hydraulique, masques, savons, essuie-mains, chiffons) ont été nécessaires. Selon les chiffres prévisionnels

du secteur des conciergeries scolaires, et malgré les économies faites sur d'autres rubriques, le dépassement budgétaire se situe pour toute l'année 2021 à quelques CHF 125'000.-.

590 Service de la petite enfance

5900 Lieux d'accueil de jour municipaux

Nouveau bail à loyer sis à la route de Genève 52 – Anticipation du déménagement de la garderie de Valency

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
5900.312	Eau, énergie et chauffage	CHF 215'800.-	CHF 0.-	CHF 3'000.-
5900.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF 1'680'500.-	CHF 0.-	CHF 73'000.-

Le préavis N° 2018/29 « Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments du patrimoine administratif – demande de crédit-cade 5^e étape (2018-2022) » prévoit d'importants travaux de rénovation à la garderie de Valency. La durée des travaux s'étendra de juillet 2022 pour une durée d'environ 12 mois. Pour garantir le maintien des 90 places d'accueil actuellement offertes à Valency, une surface, sise à la route de Genève 52, a été proposée par la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL). Située dans un rayon géographique proche de Valency, les aménagements et transformations nécessaires à l'exploitation d'un lieu d'accueil seront pris en charge par la propriétaire, CPCL, et leurs coûts répercutés sur le loyer. Il est prévu que cette nouvelle structure serve de lieu de transition lors des rénovations planifiées entre 2022-2025 des divers Centres de vie infantile (CVE) municipaux. Dans l'attente des mises à l'enquête et début des travaux prévus en mars 2022, c'est le Bureau de détermination des revenus (BDR) qui occupe provisoirement les locaux loués à la route de Genève 52, dont le bail a débuté le 1^{er} octobre 2020.

L'objet du présent crédit supplémentaire vise à couvrir le surcoût de la charge locative non budgétisée en 2021 pour un montant de CHF 76'000.-. La charge est entièrement compensée par des excédents de recettes 2020 restitués par des structures privées subventionnées.

Voir sous rubrique 5901 « Institutions subventionnées ».

5901 Institutions subventionnées

Nouveau bail à loyer sis à la route de Genève 52 – Anticipation du déménagement de la garderie de Valency

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
5901.318	Autres prestations de tiers	CHF 29'394'400.-	CHF 0.-	CHF -76'000.-

Voir détail sous 5900 « Lieux d'accueil de jour municipaux ».

6. FINANCES ET MOBILITE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES		TOTAL PAR NATURE
		6910 Service du person- nel	6920 Service des routes et de la mobilité	
NATURE	301 Traitements	224'900		224'900
	303 Cotisations aux assurances sociales	17'800		17'800
	304 Cotisations à la caisse de pensions	10'500		10'500
	309 Autres charges de personnel	14'500		14'500
	365 Subventions à des institutions		850'000	850'000
	Total des charges	267'700	850'000	1'117'700
	436 Dédommagements de tiers	-40'100		-40'100
	Total des revenus	-40'100	0	-40'100
TOTAL FINANCES ET MOBILITE		227'600	850'000	1'077'600
Page du préavis		25	26	

691 Service du personnel

6910 Service du personnel

Financement des salaires auxiliaires entièrement compensé par les indemnités liées aux allocations pour pertes de gains (APG) versées par la caisse cantonale vaudoise de compensation AVS, pour dépense pas prévue lors de constitution du budget 2021

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6910.301	Traitements	CHF	7'903'400.-	CHF 0.-	CHF 40'100.-
6910.436	Dédommagements de tiers	CHF	-4'641'800.-	CHF 0.-	CHF -40'100.-

Afin de limiter le report du traitement des recours concernant la mise en œuvre du nouveau système de rémunération, il s'agit de remplacer au plus vite les collaboratrices en congé maternité.

En effet, deux collaboratrices sont en congé maternité en 2021 dont les APG financent l'engagement de personnes en contrat auxiliaires. Cette mesure de compensation est en rapport avec la prolongation des postes à durée déterminée de la cellule de contentieux du nouveau système de rémunération (CCSR) et du budget de fonctionnement de la commission de recours individuels (CRI) et augmentation des effectifs.

Transfert de neuf apprenti·e·s et leur formatrice de la Direction de la sécurité et de l'économie vers la Direction des finances et de la mobilité à fin 2020

			Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6910.301	Traitements	CHF	7'903'400.-	CHF 0.-	CHF 184'800.-
6910.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	671'200.-	CHF 0.-	CHF 17'800.-
6910.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	949'700.-	CHF 0.-	CHF 10'500.-
6910.309	Autres charges du personnel	CHF	133'300.-	CHF 0.-	CHF 14'500.-

Transfert de l'activité de gestion et suivi des apprenti·e·s employé·e de commerce du Corps de police (CP), du Service de l'économie (SE) et du Service de protection et sauvetage (SPSL) au sein du Service du personnel (SPEL) ainsi que de la titulaire du poste et les apprenti·e·s employé·e de commerce de ces services. Ceci dès le 1^{er} novembre 2020.

En effet, ces transferts permettent de gérer plus efficacement les apprenti·e·s, de leur offrir un cursus de formation plus varié, d'assurer l'équité de traitement et de bénéficier de l'expertise du SPEL en matériel de formation professionnelle, ceci a été décidé conjointement entre les services CP, SE, SPSL et SPEL.

Ainsi, les coûts annuels estimés non budgétés en 2021 au SPEL sont les suivants :

Administration – traitements CDI	75'000.-
Cotisations aux assurances sociales CDI	7'000.-
Cotisations aux caisses de pensions CDI	10'500.-
Traitements apprentis	109'800.-
Cotisations aux assurances sociales apprentis	10'800.-
Autres charges du personnel	14'500.-

Le budget 2020 ordinaire du SPEL a permis d'absorber la dépense. Une demande de crédit supplémentaire est donc présentée à la Commission des finances pour formaliser la situation pour 2021. Le transfert de budget relatif à l'année 2022 sera effectué via la constitution du budget 2022.

Voir aussi sous rubriques 2200 « Commerce, manifestations, séjour », 2410 « Corps de police » et 2504 « Service de protection et sauvetage ».

6920 Service des routes et de la mobilité

Couverture du déficit du Parking-Relais de Vennes – COVID-19

			Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6920.365	Subvention à des institutions	CHF	395'900.-	CHF 0.-	CHF 850'000.-

Le parking-relais de Vennes est tributaire notamment des clients qui parquent leur véhicule au sein de ce parking avant de se rendre en direction du centre-ville de Lausanne ainsi que des visiteurs·euses du complexe Aquatis. Les mesures sanitaires prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19, notamment la mise en œuvre du télétravail et la fermeture de Aquatis, ont eu un impact fort d'utilisation du parking-relais.

La Ville octroie par le biais du Service des routes et de la mobilité une subvention au parking relais en prenant en charge son déficit d'exploitation annuel. Si le budget de fonctionnement 2021 de ce service prévoit un montant de CHF 350'000.- à cette fin, les dernières projections estiment ce déficit à CHF 1'200'000.- pour l'exercice en cours, soit un dépassement de CHF 850'000.-.

La présente demande de crédit supplémentaire porte ainsi sur un montant de CHF 850'000.-.

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

			SERVICES		TOTAL PAR NATURE
			7230 Productions	7240 Commercial	
NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	615'000		615'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	135'000		135'000
	319	Impôts, taxes et frais divers		-24'900	-24'900
	Total des charges		750'000	-24'900	725'100
	434	Redevances et prestations facturées	-615'000		-615'000
	480	Prélèvements sur les réserves	-135'000		-135'000
	Total des revenus		-750'000	0	-750'000
	TOTAL SERVICES INDUSTRIELS		0	-24'900	-24'900
Page du préavis			27	28	

7230 Productions

Entretien d'installations pour l'éclairage public

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
7230.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 1'855'000.-	CHF 0.-	CHF 615'000.-
7230.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF 2'069'200.-	CHF 0.-	CHF 135'000.-
7230.434	Redevances et prestations facturées	CHF -8'164'300.-	CHF 0.-	CHF -615'000.-
7230.480	Prélèvements sur les réserves	CHF -1'257'400.-	CHF 0.-	CHF -135'000.-

Dans le cadre des prestations effectuées par la division éclairage public pour des tiers, ainsi que pour le Service des sports de la Ville, la division éclairage public des SIL a reçu un certain nombre de mandats pour 2021 qui n'étaient pas prévus lors de l'élaboration du budget 2021.

Ces achats de matériel et ces prestations seront facturés sous la rubrique 7230.434.

Dans le cadre des entretiens d'installations effectués par la division de l'éclairage public de la Ville, un mandat a été confié à une société pour le contrôle statique des candélabres.

L'entretien et les imprévus tels que les accidents, les avaries, remises en état d'installations vétustes suite à divers contrôles, ne sont pas toujours prévisibles et quantifiables.

La demande de crédit supplémentaire s'élève à CHF 135'000.- et doit être compensée par un prélèvement sur le fonds communal de péréquation pour l'éclairage public.

7240 CommercialContrat de fourniture de service avec la société LFO S.A.

			Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
7240.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	14'400'700.-	CHF 0.-	CHF -24'900.-

Voir détail sous 1103 « Secrétariat municipal ».

* * *

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

	SERVICES			
	Sports et cohésion sociale	Enfance, jeunesse et quartiers	Multidirections	TOTAL PAR NATURE
Véhicules, machines et matériel	40'700	38'600	1'007'700	1'087'000
Véhicules, machines et matériel - Recettes	-18'700		-1'007'700	-1'026'400
TOTAL	22'000	38'600	0	60'600
	28	28	29	

3. SPORTS ET COHESION SOCIALE**3920 Service social**Remplacement d'un véhicule hors service

			Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3920.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF	0.-	CHF 0.-	CHF 40'700.-
3920.1463.1	Véhicules, machines et matériel - Recettes	CHF	0.-	CHF 0.-	CHF -18'700.-

Un des véhicules du Service social a subi une panne de moteur. La réparation coûterait au minimum CHF 7'000.-. S'agissant d'un véhicule datant de 2008, une telle dépense serait inutile.

Après plusieurs recherches, autant sur le marché de l'occasion que sur celui des véhicules neufs, notre choix s'est porté sur un modèle électrique de 2020 de la marque Peugeot. La disponibilité du véhicule n'est garantie que jusqu'au 9 juillet 2021 par Peugeot.

Le prix du véhicule est de CHF 40'700.-. Le coût d'un véhicule thermique similaire s'élèverait à CHF 22'000. Par conséquent, le Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE) financera le surcoût lié à l'électrique soit CHF 18'700.- porté en compensation.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS**542 Service de santé et prévention**Cabinet dentaire de Boissonnet – Remplacement de l'Unit dentaire

			Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
542.1462	Autorisations d'achats	CHF	0	CHF 32'000.-	CHF 38'600.-

L'installation actuelle du cabinet dentaire de Boissonnet, acquise en 2000, comprend un Unit dentaire et un fauteuil pour soins dentaires. Cette installation est tombée en panne deux jours avant le début

des vacances scolaires d'été. La réparation de cet Unit n'est pas jugée pertinente compte tenu de son ancienneté et de son état de vétusté. Cet équipement doit donc être changé.

Très bien adapté à ce genre de prestations, c'est l'Unit de la marque Sirona – modèle Sinius TS – qui a été choisi. L'achat de cette nouvelle installation complète engendre un coût de CHF 38'600.-.

Voir aussi chapitre A-Budget de fonctionnement, rubrique 5421 « Office dentaire ».

8. MULTIDIRECTIONS

Supplément de prix pour l'acquisition de véhicules propres aux autorisations d'achat 2021, entièrement compensé par le FEE

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2410.1462	Véhicules, machines, matériel – Autorisations d'achats	CHF 1'237'000.-	CHF 50'700.-	CHF 2'000.-
2410.1463	Véhicules, machines, matériel - Recettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -2'000.-
2910.1462	Véhicules, machines, matériel – Autorisations d'achats	CHF 248'600.-	CHF 0.-	CHF 17'200.-
2910.1463	Véhicules, machines, matériel - Recettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -17'200.-
4510.1462	Véhicules, machines, matériel – Autorisations d'achats	CHF 1'268'000.-	CHF 0.-	CHF 29'900.-
4510.1463	Véhicules, machines, matériel - Recettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -29'900.-
6932.1462	Véhicules, machines, matériel – Autorisations d'achats	CHF 991'100.-	CHF 780'000.-	CHF 339'500.-
6932.1463	Véhicules, machines, matériel - Recettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -339'500.-
6933.1462	Véhicules, machines, matériel – Autorisations d'achats	CHF 1'174'400.-	CHF 0.-	CHF 560'400.-
6933.1463	Véhicules, machines, matériel - Recettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -560'400.-
72.146	Véhicules, machines, matériel – Autorisations d'achats	CHF 125'400.-	CHF 0.-	CHF 58'700.-
72.146	Véhicules, machines, matériel - Recettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -58'700.-

Le Service achat et logistique Ville (SALV) est chargé d'acquérir les véhicules légers pour l'administration communale. Dans le cadre du préavis N° 2020/06 « Politique communale en matière d'achat de véhicules : 2^e étape », le Conseil communal a alloué le 23 juin 2020 à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 3,2 millions, par le biais du FEE, pour financer les surcoûts liés à l'acquisition de véhicules à la motorisation propre par rapport à un véhicule équivalent à essence.

Dès lors, la présente demande de crédit supplémentaire porte sur le surcoût de CHF 1'007'700.- généré par la différence entre les véhicules prévus initialement aux autorisations d'achats 2021, pour un montant de CHF 1'633'700.-, et les véhicules propres qui seront acquis en remplacement ainsi que les bornes de recharge sont incluses dans la présente demande, entièrement compensé par le FEE. Le détail des achats se présente comme suit :

2410 Corps de police : un véhicule électrique pour CHF 79'100.-, + une borne de recharge pour CHF 2'900.- au lieu d'un véhicule budgétisé aux autorisations d'achats du Corps de police pour un montant de CHF 80'000.- => surcoût de CHF 2'000.- financé par le FEE.

2910 Service de l'eau : un véhicule électrique pour CHF 43'300.-, + une borne de recharge pour CHF 2'700.- au lieu d'un véhicule budgétisé aux autorisations d'achats du Service de l'eau pour un montant de CHF 28'800.- => surcoût de CHF 17'200.- financé par le FEE.

4510 Service des parcs et domaines : une camionnette-transporteur EVUM électrique pour CHF 89'900.- au lieu d'une camionnette-transporteur budgétisée aux autorisations d'achats du Service des parcs et domaines pour un montant de CHF 60'000.- => surcoût de CHF 29'900.- financé par le FEE.

6932 Service de la propreté urbaine : deux bennes à ordures ménagères électriques pour CHF 1'119'500.- au lieu de deux bennes à ordures ménagères budgétisées aux autorisations d'achats du Service de la propreté urbaine pour un montant de CHF 780'000.- => surcoût de CHF 339'500.- financé par le FEE.

6933 Service de la propreté urbaine : cinq balayeuses de trottoirs électriques pour CHF 1'059'400.- au lieu de cinq balayeuses budgétisées aux autorisations d'achats du Service de la propreté urbaine pour un montant de CHF 626'700.-, couverture également de l'installation de 12 bornes de recharges pour un montant total de CHF 127'700.- => surcoût de CHF 560'400.- financé par le FEE.

72 Services industriels : trois véhicules électriques pour CHF 115'600.-, trois bornes de recharge pour CHF 8'100.- au lieu de trois véhicules budgétisés aux autorisations d'achats des Services industriels pour un montant de CHF 65'000.- => surcoût de CHF 58'700.- financé par le FEE.

* * *

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

7. SERVICES INDUSTRIELS

7210 Patrimoine

		Crédit voté	Crédit compl.
Préavis 2006/61	Plan de renouvellement du réseau de distribution électrique des Services industriels de Lausanne - Demande de crédit pour la réalisation des phases I et II	CHF 128'200'000.-	CHF 30'000.-

Ce préavis adopté début 2007 résulte de l'adoption du préavis d'intention N° 2015/84 qui présentait les investissements nécessaires au renouvellement des infrastructures du réseau de distribution électrique des Services industriels (SIL).

Il regroupe deux phases, la première (2007-2016) concerne des travaux de renouvellement comprenant le remplacement des câbles MT et BT, ainsi que la mise à jour et la numérisation des plans du réseau. La deuxième phase (2007-2011) concernait la restructuration et le renouvellement des liaisons et des postes du réseau 50 kV.

Ce préavis, qui est aujourd'hui en phase de clôture, a permis de financer près de 500 projets (chantiers) sur près de 14 ans d'existence. Le dépassement résulte du cumul des incertitudes de chaque projet. Les montants investis dans ces projets, que ce soit en main d'œuvre interne ou en matériel et prestations tiers, ont augmenté la valeur du réseau, ce qui, au bout des périodes d'amortissement sera entièrement compensé en plus de générer un intérêt de 3.83% (Wacc) sur la valeur résiduelle de nos installations.

3. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2021 / 50 de la Municipalité, du 28 octobre 2021 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2021, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Revenus de fonctionnement</i>	Impact net
	CHF	CHF	CHF
A. Budget de fonctionnement			
Total des crédits supplémentaires	<u>6'078'200.00</u>	<u>-2'007'200.00</u>	<u>4'071'000.00</u>
(détail en page 2 du préavis)			
		<i>Recettes</i>	
B. Autorisations d'achats			
Total des crédits supplémentaires	<u>1'087'000.00</u>	<u>-1'026'400.00</u>	<u>60'600.00</u>
(détail en page 28 du préavis)			
		<i>Recettes d'investissement</i>	
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif			
Total des crédits complémentaires	<u>30'000.00</u>	<u>0.00</u>	<u>30'000.00</u>
(détail en page 30 du préavis)			

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter